

# Lutte à la berce du Caucase



## Comment la reconnaître ?

- Hauteur 2 à 5 m
- Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes
- Floraison estivale blanche en ombelles aplaties
- Plant mature : feuilles alternes, profondément découpées et dentées, face intérieure lisse à légèrement écailleuse
- Plant immature : feuilles en rosette, grandes feuilles (1 à 1,5 m) à 3 folioles irrégulières, vert foncé, dentelées et poilues



Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec



La Ville de Lévis a fourni gracieusement les textes, les photos et le visuel.

Photos : plant entier, feuille avec pelle © Romain Néron, MAPAQ; détail du pétiole © Fritz Geller-Grimm; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe; fleur arrière-plan © Harry Harms.

Réalisation :



## Lutte à la berce du Caucase



### Impact

La berce du Caucase est compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. Les toxines de cette plante présentent également un danger pour la santé. Le contact avec sa sève occasionne des lésions lorsque la peau est ensuite exposée à la lumière. Si vous avez été en contact avec la berce ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlure, communiquez avec info-santé.



### Comment l'éradiquer ?

Il est possible de la contrôler par des méthodes de lutte mécanique répétitive, en veillant aussi à détruire la production de graines et les semis.

Arrachez les plants dès l'apparition de nouvelles repousses. Sectionnez les racines à une profondeur de 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle. Coupez les inflorescences avant qu'elles portent des graines. Détruire les résidus en les disposant dans des sacs de plastique robustes et hermétiques placés au soleil pendant un minimum d'une semaine afin de supprimer la viabilité des semences. Contactez une entreprise spécialisée pour l'utilisation d'herbicides, là où les colonies sont abondantes. Attention, n'utilisez pas d'herbicides en bande riveraine ou en milieu humide (interdit).

#### N'oubliez pas de vous protéger !

Portez des habits protecteurs non absorbants (pantalons, manches longues, gants, etc.) en surveillant la jonction des vêtements. Protégez votre visage à l'aide d'une visière.

Si vous l'observez sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore, signalez sa présence au **418-882-5670**. Pour plus d'informations, consultez le site internet de la municipalité : **[www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net)**

Photos : fleur © antefixus21, flickr; fleur arrière-plan © Harry Harms; graines © Eva the Weaver, flickr

